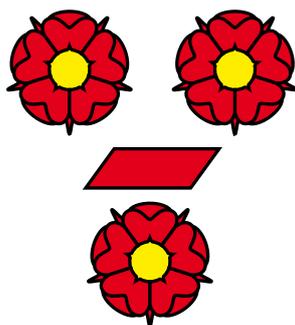


Neyruz, le dynamisme au service du cadre de vie !

l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°114
Décembre
2018



Cité de l'énergie

Neyruz

pour un avenir durable



Nouveau gérant :

Famille Nurtekin Taner
Rte du Centre 79
1727 Corpataux
Tél. 026 411 07 79

Création-Intérieur
Bernard Gaillard

Rideaux - Parquets
Décoration - Projets
Revêtements de sols

Route du Centre 6
Case postale 59
1772 Grolley

Tél. 026 / 466 26 65
Fax 026 / 466 27 62

info@creation-interieur.ch
www.creation-interieur.ch

CREATION INTERIEUR
B E R N A R D
G A I L L A R D

Carrosserie de la Patinoire SARL

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au Four

Devis gratuit sans engagement

Voiture de remplacement - Service personnalisé

Atelier Marly

Rte de Corbaroche 42

026/436-30-32

1723 MARLY

Privé Neyruz

Rte de la Colline 20

026/477-32-16

Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la commune de Neyruz sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :
mercredi 12 décembre 2018 à 20h15 dans la grande salle de l'Aigle Noir

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 mai 2018
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch.)
2. Planifications financières communales 2019-2023
3. Budget 2019
 - 3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2019 (personnes physiques et personnes morales) (se référer aux points 3. et 5.3. du PV de l'Assemblée communale du 23.05.2017)
 - 3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.3. Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eau potable – réaffectation du solde du crédit
 - 3.4. Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eaux usées/Eaux claires – réaffectation du solde du crédit
 - 3.5. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EP
 - 3.6. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/Giratoire Daille, conduites EC/EU
 - 3.7. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EP
 - 3.8. Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EC/EU
 - 3.9. Investissement et financement : Achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard
 - 3.10. Investissement et financement : Renforcement du mur de la rampe d'accès au parking du Clédard
 - 3.11. Investissement et financement : Aménagement de la route de La Charrière
 - 3.12. Investissement et financement : Prêt pour installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
 - 3.13. Investissement et financement : Prêt relais à Neyergie SA pour installations photovoltaïques et construction d'un microréseau
 - 3.14. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Divers

Les différents textes et documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés ou commandés auprès de l'Administration communale. Ils peuvent également être consultés sur le site internet communal www.neyruz.ch.

Le Conseil communal

Bulletin de commande:

A noter que les documents suivants peuvent être téléchargés directement sur notre site internet www.neyruz.ch.

- Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.
- Veuillez m'envoyer le **budget 2019** détaillé.
- Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante:
- ou par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom:
- Adresse:

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz FR.

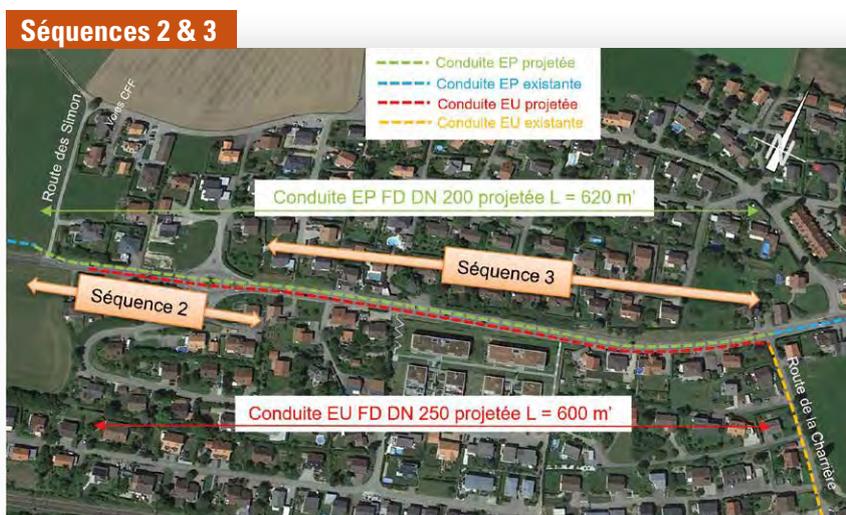


■ **Point 3.3 - Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eau potable – réaffectation du solde du crédit**

Point 3.4 - Investissement - Pont CFF/Giratoire carré, Eaux usées/Eaux claires – réaffectation du solde du crédit

Lors de l'assemblée du 6 décembre 2017, deux demandes de crédit pour un montant total de CHF 690'000 TTC ont été acceptées. La première de CHF 330'000 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la deuxième de CHF 360'000 TTC pour la mise en séparatif des eaux usées afin d'évacuer les eaux claires dans le milieu naturel et ainsi envoyer des débits plus faibles d'eaux usées à la STEP.

Au vu des difficultés de procéder rapidement à la mise en chantier de ces travaux, il est proposé à l'Assemblée de réaffecter le solde de ces crédits à la même opération sur le segment situé à l'Ouest du village. Des études ayant été réalisées sur le segment CFF – Giratoire carré, le montant disponible est légèrement moins élevé que le crédit voté en 2017.



Soumis à l'assemblée :

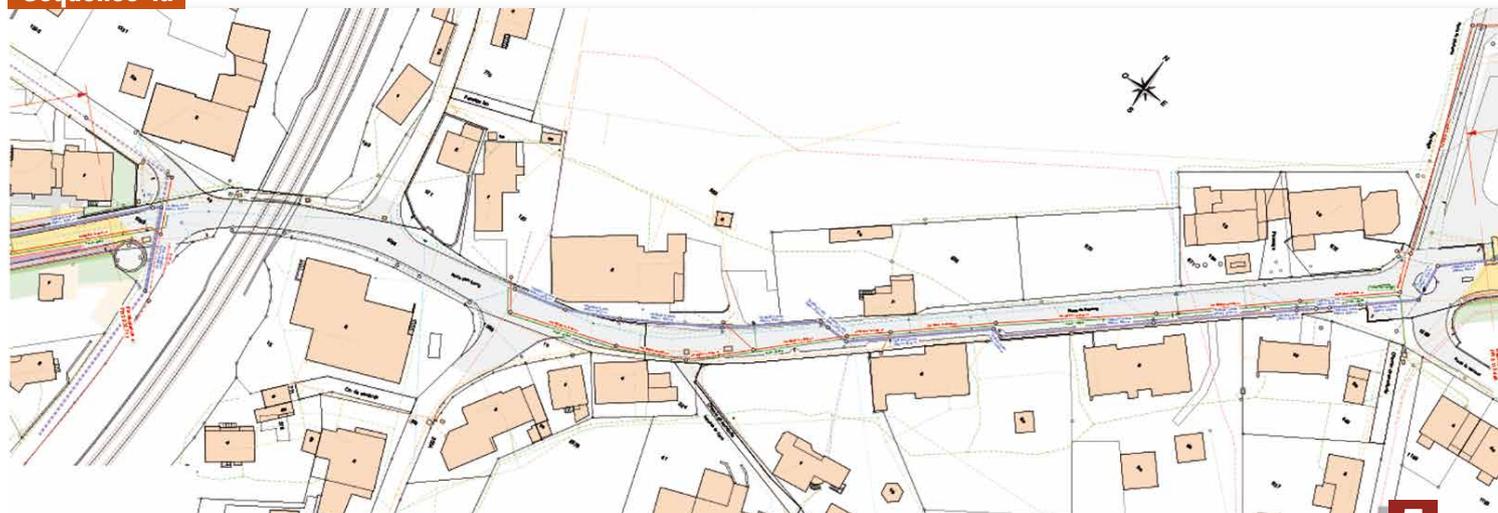
Il est soumis à l'assemblée de réaffecter les soldes des crédits du segment 4a, Pont CFF - Giratoire carré

Solde du crédit eau potable	CHF 300'000,-
Solde du crédit eaux usées	CHF 350'000,-

Le Conseil communal recommande d'accepter cette réaffectation des crédits de la séquence 4a à la séquence 2. Cela permettra de préparer la pose du tapis phono-absorbant en mettant à neuf le sous-sol pour les prochaines décennies.

Le financement a déjà fait l'objet d'une demande d'emprunt qui a été acceptée par le Service des Communes.

Séquence 4a



■ Point 3.5 - Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/ Giratoire Daille, conduites EP

La conduite principale d'eau potable située sous la route cantonale a été posée dans les années 1930, ce qui lui donne l'âge respectable de près de 90 ans. Un premier tronçon de cette conduite a été remplacé à l'ouest du pont CFF jusqu'au carrefour de la route de la Charrière. La présente demande d'investissement a pour but de remplacer les canalisations sur le tronçon entre le giratoire de la Daille jusqu'au carrefour de la route des Simon direction Cottens.

A noter que la conduite de la séquence 3 (Carrefour route de la Charrière – giratoire de la Daille fait l'objet d'une demande de crédit).

Ces travaux doivent être effectués avant la pose du revêtement routier phono-absorbant, qui selon la planification du SPC (Service des Ponts et Chaussées), va être effective rapidement.

Le remplacement de la conduite d'eau potable est estimé par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à un montant de CHF 300'000 TTC. Cet investissement sera financé par l'emprunt de la séquence 4a.

■ Point 3.6 - Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : Entrée Cottens/ Giratoire Daille, conduites EC/EU

Afin d'utiliser les synergies pour réduire les coûts et se mettre en conformité avec la réglementation, l'opportunité créée par le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose du tapis phono-absorbant est saisie pour séparer les eaux claires provenant des immeubles résidentiels des eaux usées provenant essentiellement de la route cantonale. Actuellement les eaux usées sont collectées par le collecteur eaux claires de la route cantonale lequel est également propriété de la commune.

A souligner que ces travaux peuvent encore être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1^{er} janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Ces travaux sont estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à CHF 350'000 TTC. Cet investissement sera financé par l'emprunt de la séquence 4a.

Séquences 2 & 3



■ Point 3.7 - Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EP

La conduite principale d'eau potable située sous la route cantonale a été posée dans les années 1930, ce qui lui donne l'âge respectable de près de 90 ans. Un premier tronçon de cette conduite a été remplacé à l'ouest du pont CFF jusqu'au carrefour de la route de la Charrière. La présente demande d'investissement a pour but de remplacer les canalisations sur le tronçon de ce carrefour et du giratoire de la Daille.

A noter que la conduite de la séquence 2 (Giratoire de la Daille - carrefour route des Simon/Cottens fait l'objet d'une demande de crédit).

Ces travaux doivent être effectués avant la pose du revêtement routier phono-absorbant, qui selon la planification du SPC (Service des Ponts et Chaussées), va être effective rapidement.

Le remplacement de la conduite d'eau potable est estimé par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à un montant de CHF 600'000 TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt.

■ Point 3.8 - Investissement et financement : Traversée du village – Route cantonale : La Charrière/Giratoire Daille, conduites EC/EU

Afin d'utiliser les synergies pour réduire les coûts et se mettre en conformité avec la réglementation, l'opportunité créée par le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose du tapis phono-absorbant est saisie pour séparer les eaux claires provenant des immeubles résidentiels des eaux usées provenant essentiellement de la route cantonale. Actuellement les eaux usées sont collectées par le collecteur eaux claires de la route cantonale lequel est également propriété de la commune.

A souligner que ces travaux peuvent encore être effectués avant la pose prochaine du revêtement routier phono-absorbant.

Pour mémoire, la mise en séparatif est une obligation légale, au regard de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 (Etat le 1^{er} janvier 2017) ainsi que de la Loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux).

Ces travaux sont estimés par le bureau d'Ingénieurs RWB à Marly à CHF 900'000 TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt.



■ Point 3.9 - Investissement et financement : Achat d'une participation pour l'accès à la rampe du parking du Clédard

Afin d'optimiser la consommation de terrain et d'exploiter les synergies de construction, la société ANURA SA, constructeur du site résidentiel du Clédard, a dimensionné et construit la rampe d'accès à ses parkings souterrains en intégrant les besoins des futurs bâtiments qui seront érigés sur le bienfonds de la commune du site du Clédard.

Préalablement à l'acquisition d'une surface auprès de la société ANURA SA, la commune avait procédé à une pré-étude. Cette dernière devait déterminer le périmètre, la forme et in fine la surface que la commune souhaitait acquérir pour pouvoir aménager les deux bâtiments planifiés, ainsi que la promenade de mobilité douce entre les places de l'Eglise et de la Gare.

Cette pré-étude a intégré les accès aux sous-sols côté commune à partir de la rampe d'accès aux parkings de la partie résidentielle.

Celle-ci a été conçue selon les besoins résultant du préprojet communal.

Durant l'année 2019, la rampe d'accès aux parkings sera finalisée et allouée aux différentes PPE. Pour cette raison, il est souhaitable d'acquérir cette participation à la fin des travaux en participant au décompte du chantier.

La clé de répartition admise correspond au ratio des places de parc entre les deux secteurs desservis par la rampe, lequel correspond au rapport des surfaces des bienfonds.

Le montant de la participation sera ultérieurement réparti entre les bénéficiaires de l'accès, à savoir le bâtiment des Nornes et le bâtiment communal. Cette procédure est intégrée dans le cahier des charges de l'immeuble des Nornes. Ceci réduira d'autant la part communale.

Les liquidités nécessaires pour financer l'achat sont

fortement diminuées par le fait que la commune avait négocié, lors du changement d'affectation du terrain, un montant de CHF 40,-/m² à ANURA SA comme participation au financement des infrastructures communales liées à la valorisation du Clédard. Cette disposition assure à la commune une rentrée de liquidités de 13'000m² x CHF 40,-/m² = CHF 520'000,-.

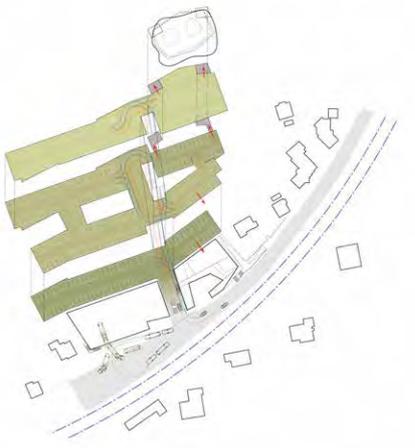
Demande de crédit pour l'achat d'une participation à la rampe d'accès aux parkings souterrains du Clédard :

Montant de l'investissement	CHF 800'000.-
./ Financement de tiers	<u>CHF 520'000.-</u>
Liquidités nécessaires	CHF 280'000.-

Cet investissement sera financé par les liquidités communales.

■ Point 3.10 - Investissement et financement : Renforcement du mur de la rampe d'accès au parking du Clédard

Les murs du parking ont été dimensionnés pour supporter le soutènement de la rampe et la dalle de celle-ci.



Sur cette dernière sera aménagé un jardin avec un magnifique coup d'œil sur les Préalpes pour le plaisir des Neyruziens. La rampe est située partiellement sur la parcelle communale. Ainsi le mur de la rampe peut être utilisé pour y ériger le bâtiment des Nornes (nom donné au bâtiment à construire sur la parcelle communale avec accès sur la place de la Gare). Toutefois, le mur doit être renforcé pour supporter un bâtiment. Le montant de l'investissement pour le crédit soumis à l'Assemblée communale correspond au surcoût occasionné par le renforcement de ce mur.

Ce montant fait partie du cahier des charges de l'investisseur qui construira l'immeuble des Nornes et sera refacturé à ce dernier.

La demande de crédit pour l'investissement nécessaire au renforcement du mur Est de la rampe d'accès au parking souterrain du Clédard s'élève à CHF 50'000.- et sera financée par les liquidités communales.

■ Point 3.11 - Investissement et financement : Aménagement de la route de La Charrière

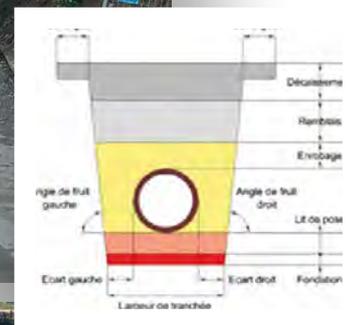
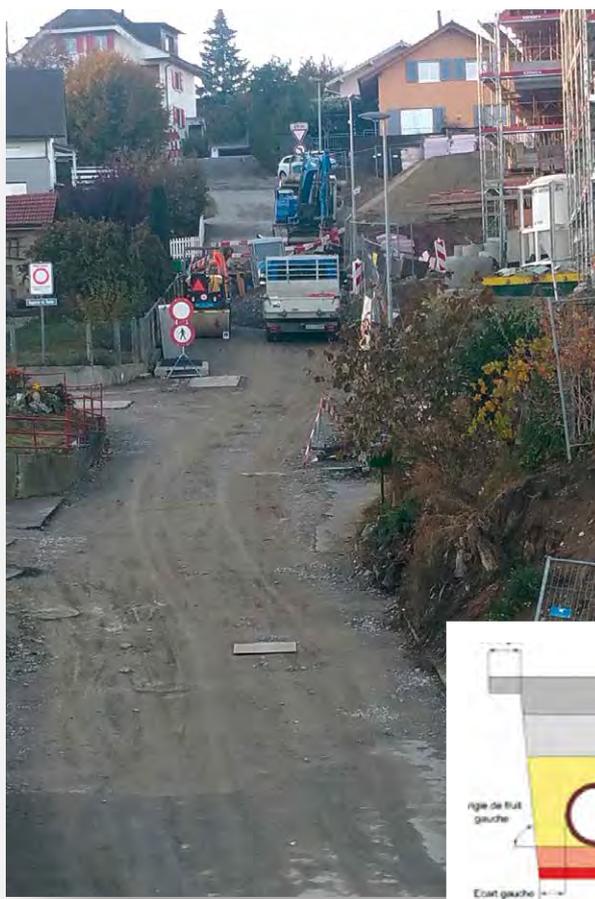
La route de la Charrière actuellement en chantier par la mise en séparatif de l'évacuation des eaux usées ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable et de conduites de chaleur à distance, doit être remise en état au terme des travaux.

Les fouilles visibles sur le site sont plus importantes que ce qui avait été initialement prévu dans le projet de la pose de nouvelles conduites. Selon ce qui peut être observé, la route doit être complètement ouverte et il s'avère que les différentes couches sont à poser entièrement. Ainsi, la variante prévue et budgétée pour ce projet, à savoir remettre du bitume sur les tranchées, est difficilement envisageable. Le résultat ne serait visuellement pas très beau, surtout pour une route communale située au centre du village. L'option qui est proposée par la demande crédit est de profiter des travaux en cours pour refaire entièrement cette route avec une couche de finition propre. Par la même occasion, l'éclairage public sera mis au standard exigé par la loi cantonale sur l'énergie, laquelle exige que les communes assainissent l'éclairage public jusqu'au 31 décembre 2018.

Demande de crédit :

Une demande de crédit de CHF 130'000,- est soumise à l'Assemblée pour refaire la route de la Charrière, bitume et éclairage public.

Cet investissement sera financé par les liquidités communales.



■ Point 3.12 – Investissement et finance- ment : Prêt pour installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments commu- naux

Depuis plusieurs années le Conseil communal, dans sa volonté de favoriser la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal, respectivement sur ses propres bâtiments, soumet à l'Assemblée communale une demande de crédit afin d'octroyer un prêt à la société communale Neyergie SA afin d'équiper le toit du complexe communal avec des panneaux photovoltaïques et à terme raccorder les sites du Clédard et du périmètre scolaire.

tionnement non négligeable. A ces arguments financiers et techniques, il faut ajouter l'arrivée de nouvelles exigences cantonales en matière d'exemplarité des collectivités publiques. En effet, à terme les bâtiments communaux devront consommer exclusivement de l'énergie renouvelable.

Demande de crédit :

Une demande de crédit de CHF 150'000, dans le but d'accorder un prêt sur 10 ans, prêt soumis à intérêt de 1 % minimum, est soumise à l'Assemblée communale.

Ce prêt sera financé par les liquidités communales.

■ Point 3.13 – Investissement et finance- ment : Prêt relais à Neyergie SA pour installa- tions photovoltaïques et construction d'un microré- seau

Historique

La création de la société énergétique communale, Neyergie SA, a permis de construire un réseau de chaleur à distance au centre du territoire communal. Aujourd'hui, ce seront bientôt 1'000 kWh de chaleur qui seront fournis aux différents consommateurs, tels que les bâtiments communaux, le site de la Neyruzienne, le bâtiment de l'église et nouvellement les immeubles résidentiels du Clédard.

A l'origine du projet de construction, soit en 2012, la commune avait négocié une servitude pour l'utilisation des toitures des immeubles résidentiels construits par la société ANURA SA, pour y construire une centrale photovoltaïque. Depuis 2012, beaucoup d'eau s'est écoulée par les vecteurs énergétiques. La dernière vague fut l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne). Celle-ci permet à tout un chacun de devenir un producteur d'énergie électrique et consommer au sein d'une communauté d'autoconsommation.

Ainsi l'intention de 2012 trouve sa concrétisation en 2018 dans un environnement totalement différent de celui de la RPC de 2012 (rétribution à prix coûtant) puisqu'aujourd'hui et pour encore un peu de temps,



En effet, en lieu et place d'un investissement direct en passant un contrat avec le fournisseur, elle octroie un prêt sur 10 ans à sa société énergétique à la demande de celle-ci. De cette manière, le projet de centrale photovoltaïque bénéficie de la production du toit du complexe communal équipé au prix du projet global.

D'autres raisons justifient le calendrier. Tout d'abord, la fin probable du subventionnement pour la construction de centrale photovoltaïque, ensuite la mise en place d'une grande capacité de stockage sur le site du Clédard, ce qui permettra d'optimiser l'autoconsommation et in fine, la reconnaissance par l'OFEN du projet de Neyruz comme projet pilote avec à la clé un subven-

c'est la rétribution unique qui s'applique. C'est dans ce nouveau cadre légal que Neyergie construit la centrale d'électricité renouvelable sur les toits du site du Clédard.

Pour financer cette construction, une demande de prêt relais avait été présentée à l'assemblée communale du 10 mai 2018. Elle fut acceptée à presque l'unanimité. Toutefois, ce magnifique engouement pour l'énergie renouvelable fut stoppé par un recours d'un groupe de cinq citoyens.

En effet, ce point de l'ordre du jour n'avait pas été mentionné dans la convocation à l'assemblée. Il avait été ajouté, car le financement initialement prévu soit une levée de fonds auprès de la population avait pris beaucoup de retard sur le planning initial et que les besoins en liquidités intervenaient plus tôt que prévu. Par contre, la modification de l'ordre du jour avec l'adjonction de ce point fut elle, soumise à l'assemblée qui l'approuva à la majorité (80 oui, 4 non, 1 abstention). Effectivement, le recours pouvait se justifier dans la mesure où les recourants auraient ainsi pu participer à l'Assemblée si le point eut été inscrit dans l'ordre du jour de la convocation.

Cette décision a gravement mis en danger le projet puisqu'il fallait à partir d'une feuille blanche obtenir la garantie d'une nouvelle source de financement afin de pouvoir signer les contrats avec les fournisseurs.

Situation actuelle

A l'heure où ces lignes sont écrites, des négociations sont en voie de finalisation auprès d'une banque romande pour un financement de la construction et un prêt flexible à long terme des installations de production et de distribution d'énergie thermique et électrique.

Bien que les conditions des prêts soient très favorables, ce sont des liquidités versées à un tiers, alors que la commune dispose de liquidités qui ne sont pas rétribuées. De plus la commune emprunte à des taux encore plus faibles ce qui permet un financement plus intéressant pour la réalisation de cette centrale. L'implication d'une banque, sans caution de la commune, démontre que le projet est financièrement sain ce qui est aussi une garantie pour la commune qui est l'unique actionnaire de Neyergie SA.

Tant la qualité que son innovation sont saluées par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) qui alloue une substantielle subvention.



Demande de prêt relais

Le prêt doit prioritairement assurer le financement des phases transitoires. En effet, sur le long terme la levée de fonds auprès de la population devrait permettre de financer une part importante du projet, le solde étant assuré par la banque. Toutefois, la levée de fonds va prendre un certain temps et le crédit de construction auprès de la banque est soumis à des taux plus importants que le prêt hypothécaire.

L'investissement comprend la construction de la centrale photovoltaïque, la fourniture et pose des panneaux photovoltaïques pour une puissance totale d'environ 370 kWc, l'installation du micro-réseau, la fourniture et l'installation de la pompe à chaleur, ainsi que le renforcement de la production d'énergie thermique de pointe et la participation à l'achat d'une batterie.



Demande de crédit

La demande de crédit pour accorder un prêt relais à Neyergie SA (propriété à 100% de la Commune) se décline comme suit :

Montant du prêt CHF 800'000.-

Prêt soumis à intérêt – taux d'intérêt minimum 1%

Durée du prêt 5 ans, renouvelable au gré de la levée de fonds auprès du public

Financement assuré par les liquidités communales.



Lancement de la campagne de financement de la centrale de production d'électricité photovoltaïque et du microréseau pour la communauté d'auto-consommation

Comme chacun a pu le constater, les travaux du Clédard avancent bon train et d'ici quelques semaines les premiers habitants emménageront. Dans le dernier numéro de l'Ecureuil, nous vous avons déjà parlé de ce projet de création d'une communauté d'auto-consommation : l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments sera directement consommée par les habitants du quartier et les bâtiments communaux. Afin de financer ce projet, la commune a décidé de recourir à un financement participatif afin que chaque habitant de la commune puisse avoir l'opportunité d'investir dans l'énergie renouvelable et de profiter des futurs profits. Cette participation se fera sous forme d'un prêt (pour un minimum de 1'500.00 CHF) à Neyergie SA (Société entièrement en main communale) qui exploite déjà le réseau de chauffage à distance.

La campagne de promotion pour la levée de fonds commence et nous invitons les personnes intéressées à se faire connaître au moyen d'un mail ou du coupon réponse et de faire leur versement au numéro de compte donné au bas de l'article. Un contrat leur sera alors envoyé par la poste.

Rappelons les points forts du projet :

- Un rendement attractif par rapport aux actuels produits bancaires (se référer au contrat de prêt).
- Un risque limité du fait que les toits sont mis gracieusement à disposition par le propriétaire et que les propriétaires de PPE consommeront l'électricité produite.
- Un investissement durable et local dans les énergies vertes qui renforcera le label « Cité de l'Énergie » de la commune.

C'est un placement à long terme (minimum 5 ans) idéal pour compléter son 3^{ème} pilier ou capitaliser sur les comptes d'enfants en bas âge avant leur majorité.

Compte bancaire :

Banque Raiffeisen
Neyergie SA
Emprunt public solaire
Rue de Romont 4
1740 Neyruz FR
CH98 8015 9000 0159 8719 3

Contact :

Pour info : info@neyergie.green
Pour investir : invest@neyergie.green

Le contrat de prêt est téléchargeable sur le site de la commune www.neyruz.ch/neyergie

Nom :
Adresse complète :

Prénom :

Tél :
Montant investi (min. 1'500.00 CHF) :

E-mail :



Le budget

■ Extraits des budgets 2019 et commentaires

Le budget de fonctionnement 2019 présente un excédent de produits de CHF 43'809 pour un total des revenus de CHF 10'924'660 et un total des dépenses de CHF 10'880'851. A signaler que ces montants comprennent des imputations internes qui s'équilibrent de CHF 1'086'450. La rigueur que nous maintenons dans la gestion de nos dépenses nous permet le maintien de la pause fiscale votée pour les années 2017 et 2018 à 0.77, mais cette fois avec un coefficient qui passe à 0.81 au lieu de 0.85 qui serait le nouveau coefficient valable dès le 01.01.2019 selon décision de l'AC du 23.05.2017. Les dépenses liées cantonales et régionales

sont stabilisées car elles sont facturées selon le chiffre de la population au 31.12.2017 (2593 habitants) et celle-ci n'a augmenté que de 6 unités depuis le 31.12.2016. De plus, afin d'augmenter le taux de couverture de l'élimination des déchets, la taxe au poids passe de CHF 0,45/kg à CHF 0.50/kg. Sachez encore que ce budget voit une forte augmentation des impôts irréguliers (mutations) qui passent de CHF 150'000 à CHF 350'000, augmentation avant tout due au lotissement « le Clédard ».

Quant au budget des investissements, il comprend plusieurs demandes de crédit à l'ordre du jour de l'Assemblée communale. Vous trouvez le détail de ces objets et leurs montants dans ce journal. Une récapitulation détaillée des objets en cours, à voter et en intentions, vous sera présentée par dicastère lors de l'Assemblée communale.

Récapitulation Budget de fonctionnement

	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1 238 298.40	420 377.65	1 268 495.00	510 500.00	1 229 215.00	511 500.00
1 Ordre public	154 523.99	88 771.10	168 265.00	84 300.00	178 655.00	84 600.00
2 Enseignement et formation	3 098 954.17	115 947.20	3 231 885.00	78 120.00	3 345 020.00	130 200.00
3 Culte, culture et loisirs	343 047.96	123 417.80	419 627.00	126 960.00	536 391.00	120 610.00
4 Santé	857 982.15	11 764.15	916 800.00	13 000.00	960 550.00	11 000.00
5 Affaires sociales	1 388 129.35	28 085.90	1 542 370.00	27 220.00	1 574 569.00	27 200.00
6 Transports et communications	536 420.70	65 583.00	563 330.00	60 950.00	744 135.00	65 700.00
7 Protection + Am. Environnement	1 883 932.92	948 585.58	1 632 566.00	920 100.00	1 662 826.00	896 700.00
8 Economie	16 797.80	133.00	23 245.00	150.00	28 990.00	10 150.00
9 Finances et impôts	875 262.05	8 599 282.98	259 800.00	8 176 100.00	620 500.00	9 067 000.00
Totalisation	10 393 349.49	10 401 948.36	10 026 383.00	9 997 400.00	10 880 851.00	10 924 660.00
Résultat	8 598.87			28 983.00	43 809.00	

Récapitulation Budget des investissements

	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1 Ordre public	0.00	0.00	120 000.00	0.00	0.00	0.00
2 Enseignement et formation	0.00	0.00	80 000.00	0.00	260 000.00	0.00
3 Culte, culture et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Transports et communications	1 262 913.35	0.00	2 800 000.00	300 000.00	4 920 000.00	700 000.00
7 Protection + Am. Environnement	1 123 034.30	705 394.80	6 035 000.00	35 000.00	4 820 000.00	195 000.00
8 Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	436 269.00	0.00	1 490 000.00	620 000.00	2 310 000.00	520 000.00
Totalisation	2 822 216.65	705 394.80	10 525 000.00	955 000.00	12 310 000.00	1 415 000.00
Résultat		2 116 821.85		9 570 000.00		10 895 000.00

Près de chez vous.

Votre spécialiste de fenêtres:


Chassot + Fils

Menuiserie Maîtrise Fédérale
Moulin-Neuf 50, 1725 Posieux
Tél. 026 401 14 77, Fax 026 401 16 77
info@chassot-fils.ch

EgoKiefer
Fenêtres et portes
A leading brand of AFG

www.mohegane.ch



Institut Mohegane

Catherine Brodard
Imp. du Carro 5, 1740 Neyruz
079/464.87.12

Épilations - Soins visage **RVB** et **Douceur Naturelle**
Soin des mains et des pieds + pose de vernis
Ilak : vernis semi permanent
Maquillage Kryolan - Cours maquillage
www.mohegane.ch



Société de Laiterie

Congélateur collectif

Case dès 100 litres CHF 40,- / an

Jean-Marc Schorderet, gérant

079 / 478 88 05

LE NOUVEL ALASKAN !!!



20
1997 - 2017
ans

Bertschy Automobiles SA

Rte de Fribourg 15 - 1740 Neyruz

026/477.18.32

www.bertschyautomobiles.ch



Laiterie-fromagerie
Fam. Pasquier Philippe
Rte du Puits 2
1740 Neyruz
026/ 477 18 12



NOUVEAU: Automate à fondue

Gruyère AOC - Vacherin AOC
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi	8h00 - 12h00 / 16h30 - 18h30
Samedi	8h00 - 12h00 / 15h00 - 18h30
Dimanche + jours fériés	8h00 - 11h00

VOTRE PARTENAIRE LOCAL
POUR L'ÉLECTROMÉNAGER

groupe 
plus

Dépannage électroménager
toutes marques

0800 800 525



 **FRIBOURG**
Bd de Pérolles 25
T. 026 350 30 10

www.groupe-e.ch

PARTAGEONS **PLUS** QUE L'ÉNERGIE



**Epargnez malin, payez
moins d'impôts.**

Nous avons aussi des assurances vie.

Marie Varenne, Conseillère en assurances
T 026 347 33 21, marie.varenne@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14
1752 Villars-sur-Glâne
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

81220

*La force
de l'expérience*

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch



votrecourtier.ch

Nous vous accompagnons dans l'estimation,
la vente ou l'achat de votre bien immobilier.

Achetons terrains ou maisons avec potentiel d'agrandissement.

www.votrecourtier.ch
fribourg@votrecourtier.ch
026 430 01 84
Chemin du Publiet 60
1723 Marly

Institut d'Energétique et Acupuncture Traditionnelles Chinoises

Valérie Portes
Infirmière - Acupuntrice

Rue du Centre 14
1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)78 654 24 36



Karen Price

Tapissière Décoratrice

Rembourrage Artisanal
de meubles

Route des Allys 5
1740 Neyruz

026 477 15 77
076 457 74 43
www.karenprice.ch
info@karenprice.ch



JARDINIER-PAYSAGISTE



A. Angéloz Sàrl

Production et vente
de plantes en pots

Espace fleurs coupées

Création & entretien de jardins

026 475 52 51 1782 Belfaux www.horticulture-angeloz.ch



Rte de Chandolan 6
1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél +41 (0)26 409 78 00

info@moncorauto.ch
www.moncorauto.ch



PEUGEOT

MONCOR AUTOMOBILES SA
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Informations officielles

■ Visitez le site internet communal www.neyruz.ch

Un guichet en ligne est à votre disposition. Vous y trouverez aussi de nombreux renseignements utiles sur l'ensemble des services communaux à votre disposition (école, petite enfance, déchetterie, constructions, horaires et autres infos).

Consultez les actualités communales et l'agenda des manifestations et tenez-vous au courant de la vie publique et sociale de Neyruz FR.



N'oubliez pas également de vous inscrire sur notre site internet pour accéder aux différents services (emails ou SMS). Notre commune est également présente sur Facebook. Des informations communales y sont régulièrement publiées.



Le site vous permet également d'effectuer diverses démarches administratives directement en ligne, de télécharger des documents officiels, de réserver des locaux, du matériel, des FlexiCards CFF ou encore de vous abonner à une newsletter pour la réception automatique d'informations urgentes.

Profitez de ce moyen de communication moderne et adapté à tous.

■ Cartes d'identité et passeports

- Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance.
- **Les demandes de carte d'identité** peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

Centre de biométrie - Rte d'Englisberg 11-1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 26
Informations : www.fr.ch/spomi
Commande : www.passeportsuisse.ch

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 916 15 50.





A conserver !

■ Principaux contacts

■ Urgences

- Alarme du feu 118
M. Christophe Pierret, commandant
CSPI MAN 079 316 27 86
- Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
- Centre Anti-poison 145
- Médecin de garde 026 350 11 40
- Service Ambulance de la Sarine SAS 144
- Police 117
- Fontainier communal M. Gilbert Defferard 079 250 99 52

■ Administration

- Secrétariat communal / Caisse communale / Agence AVS 026 916 15 50
e-mail neyruz@neyruz.ch
- Voirie de Neyruz (local du feu) 026 916 15 79
- Syndic : M. Martial Wicht 079 333 67 09
- Forestier communal :
M. Jean-Paul Borne 079 606 35 37

- Gérant des cultures et inspection du bétail :
M. Jean-Louis Schafer 026 477 32 15
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477 18 01
- M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
- Section des Samaritains : www.samaritains-neyruz.ch
Prêt de matériel,
Mme Faoro Anne-Lise 026 477 18 89
ou 076 579 18 89
Présidente, Mme Fabienne Chappuis 026 401 16 21
- Cure catholique romaine 026 477 12 20
- Paroisse réformée 026 322 86 40
- Office de l'Etat Civil de la Sarine, Fribourg 026 305 14 17
e-mail ec-sarine@fr.ch
- Chef de section militaire :
Service des Affaires Militaires et de la Protection de la Population, Fribourg SAMPP 026 305 30 01
- Protection civile « La Brillaz » :
M. Fredy Schläfli, chef OPC 079 253 97 51
- Gendarmerie cantonale de Prez-vers-Noréaz 026 305 87 55
- Service Social Arcos, Rosé 026 477 16 88
- École enfantine 026 916 15 70
- École primaire 026 916 15 60

■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h30
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	13h30 à 17h30
Jedi	Fermé	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	13h30 à 16h00

Veille de fête = le bureau est fermé à 16h00

En dehors de cet horaire = sur rendez-vous

■ Bureau communal – fermeture annuelle

Pendant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que le bureau communal sera fermé du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019, reprise le mercredi 4 janvier 2019. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2019.



■ Déchetterie communale

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin. Les heures d'ouverture sont :

- mardi** : 16h30 à 19h00
- jeudi** : 16h30 à 19h00
- samedi** : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- La déchetterie est réservée à la population de la commune.
- Les dépôts en dehors des heures d'ouverture aux abords de la déchetterie sont interdits.
- L'utilisation de la déchetterie est soumise au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Les contrevenants sont passibles d'amendes.





■ Cartes journalières CFF « FlexiCard »



L'Administration communale met en vente par le biais de son site internet www.neyruz.ch, 2 FlexiCards CFF au prix de CHF 38.00 par jour et par carte. Vous pouvez consulter le calendrier d'utilisation de ces cartes et les réserver directement par le guichet en ligne.

■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter svp :

Mme Sabine Roth : 026 477 17 73 / 026 477 61 11 (coordinatrice)



Conférence St-Vincent de Paul

Besoin d'aide pour :

- des démarches administratives simples de la vie quotidienne
- un soutien spirituel
- un soutien financier

Contactez-nous :

Tél. 026 401 00 90 - info@upnotredamedelabrillaz.ch

CARITAS Fribourg Freiburg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel info@caritas-fr.ch.

■ Transports de personnes à mobilité réduite



Pour les besoins en transports, vous pouvez contacter :

Fondation PassePartout au 026 422 56 20

Le transport est prévu seulement pour des personnes à mobilité réduite.

La Croix-Rouge Fribourgeoise au 026 347 39 40

■ Croix-Rouge fribourgeoise



S'agissant des services disponibles, nous vous renvoyons sur le site de la Croix-Rouge (www.croix-rouge-fr.ch) pour plus de renseignements.

■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale à l'adresse neyruz@neyruz.ch

Prérequis : avoir 18 ans et être Suisse. Une rémunération est versée aux participants.



■ Pro Senectute Canton de Fribourg

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?

Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

- Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôt par une personne expérimentée.
- Cette offre s'adresse en général aux personnes de 60+, domiciliées dans le canton de Fribourg.
- Pour remplir votre déclaration d'impôt il faut vous inscrire et vous rendre aux « bureaux » prévu à cet effet dans différentes communes du canton ou chez Pro Senectute.
- Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôts simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). Nous vous recommandons de vous adresser à une fiduciaire pour les déclarations d'impôts compliquées.

Remarque importante :

Ce service est actif chaque année uniquement de fin janvier à fin mars.

Coût pour ce service ?

- Une simple déclaration d'impôts coûte CHF 60.– (durée max. 1 heure)
- Une simple déclaration d'impôt qui demande plus qu'une heure de travail, un supplément de CHF 20.– est demandé pour chaque demi-heure.
- Les frais sont à payer par bulletin de versement à 30 jours.

Renseignements et inscriptions : Pro Senectute Fribourg - 026 347 12 40 - Nos heures d'ouverture : Lu – Ve 08h00-11h30 / 13h00-17h00

■ Engagement de jeunes pour les travaux d'été

La Commune de Neyruz engage des jeunes dès 16 ans révolus pour effectuer des travaux de nettoyages durant les vacances d'été. Toutes les personnes intéressées peuvent faire une demande écrite à l'Administration communale jusqu'au 31 janvier 2019. Le nombre de candidats dépasse largement les places disponibles. Nous souhaitons pouvoir répondre début mars déjà pour que chacun puisse s'organiser au mieux. Les candidatures doivent préciser la semaine souhaitée, avec une ou deux autres semaines en réserve. Les travaux ont lieu dès le mois de juillet 2019.

■ Les ligues de santé du canton de Fribourg



Ligue contre le cancer / Diabète Fribourg / Ligue pulmonaire / CIPRET Centre de prévention du tabagisme / Centre de dépistage du cancer du sein / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Information-prévention

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez nous :

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 / CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch / info@liguessante-fr.ch

■ Sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël se déroulera sur la place devant la voirie le **vendredi 14 décembre 2018 de 14h30 à 18h00**

Le prix des sapins varie entre CHF 15.00 et CHF 30.00 pour les arbres d'une hauteur de 50 cm à 2 m.

Le conseil des parents forme l'équipe bénévole des vendeurs. Ils se font un plaisir de remettre chaque année le produit de la vente aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un joyeux Noël.



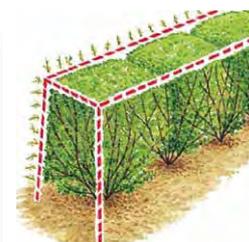


■ Émondage des arbres et arbustes et taille des haies vives bordant les routes publiques

La commune de Neyruz rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon la réglementation en vigueur, notamment de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Nous vous rappelons quelques extraits de cette loi applicables dans notre commune :

- les branches ou autres obstacles gênant la diffusion correcte de la lumière dispensée par l'éclairage public ou masquant la signalisation routière sont à éliminer;
- toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m. mesurée à partir du niveau de la chaussée;
- toute branche d'arbre ou arbuste débordant sur le trottoir doit être coupé jusqu'à une hauteur de 3 m. mesuré également à partir du niveau de ce dernier;
- les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m. du bord de la chaussée;
- tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas la limite de propriété, leur hauteur ne doit pas dépasser 90 cm;
- au besoin, des mesures plus strictes peuvent être imposées par les autorités de surveillance afin d'assurer la visibilité et la sécurité du trafic routier.



Les propriétaires ou locataires d'habitation sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé. Aussi, nous vous demandons de veiller à ces diverses dispositions, en particulier à la taille des haies. Il en va de la sécurité des usagers.



Maison de la Petite Enfance

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Route des Arsenaux 23 - 1700 Fribourg

La Maison de la Petite Enfance de Fribourg est ouverte aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte de confiance.

On y vient sans rendez-vous.

Les petits rencontrent d'autres enfants, expérimentent autonomie et socialisation dans un espace de jeux.

Les adultes peuvent échanger avec d'autres parents, partager leurs préoccupations quotidiennes ou souffler un moment...

Deux professionnel/les de la petite enfance assurent l'accueil par une écoute et une attention apportée tant à l'enfant qu'au parent qui l'accompagne.

www.maison-petite-enfance.ch

■ Loto des enfants Samedi 8 décembre 2018 à 14h00 Grande salle de l'Aigle-Noir



Le bénéfice du loto des enfants va au profit des camps scolaires.

Venez nombreux en famille participer à ce loto !

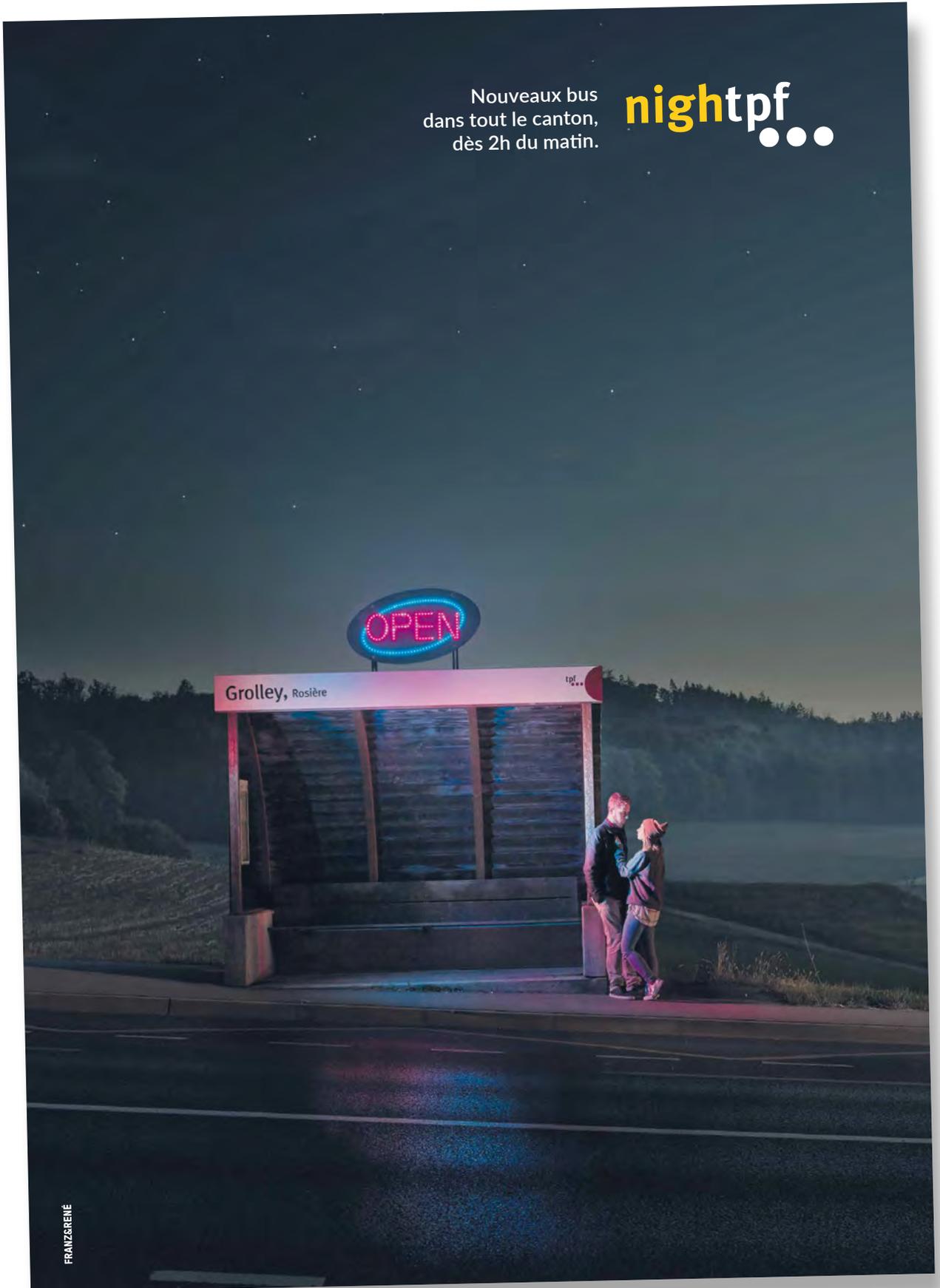
■ Commande de bois de feu



Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à Forêts-Sarine : www.forets-sarine.ch
Un formulaire de commande PDF est téléchargeable.

Nouveaux bus
dans tout le canton,
dès 2h du matin.

nighttpf ●●●





«Pour vos projets les plus exigeants, faites appel à moi!»

Marc Vancampenhout, chef de projets

Notre service
fait la différence.

EP: AMADEUS
ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX

Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

NOTRE CHALEUR, VOTRE CONFORT

Réseau d'énergies renouvelables
Chauffage à distance
Gaz naturel - Biogaz - Mobilité

celsius
groupe e

www.celsius.ch

PARTAGEONS **PLUS** QUE L'ÉNERGIE

LAHOCO
home control by LAMELCOLOR

SWISS MADE

Votre maison au bout des doigts

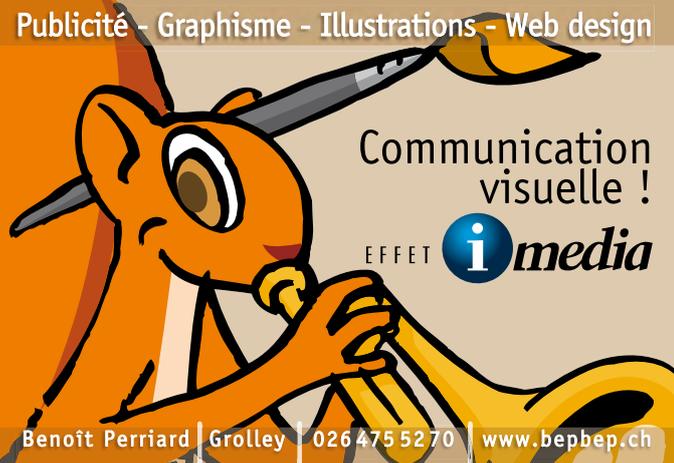
Depuis votre domicile ou à distance, LAHOCO vous permet de régler la température, l'ouverture et la fermeture de vos stores, l'éclairage et même la mise en marche des alarmes. Une interface simple et intuitive à laquelle vous pourrez accéder depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette numérique.

WWW.LAHOCO.CH

WWW.LAMELCOLOR.CH

LAMELCOLOR
LA PASSION DU STORE

Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Benoît Perriard | Grolley | 026 475 52 70 | www.bepbep.ch



J.P.C.

Jean-Pierre Chavaillaz S. A.

Entreprise de ferblanterie - Couverture
Revêtement façade éternit
Réparations en tous genres

Route des Simon 29
1740 NEYRUZ
j-p.chavaillaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80
Natel 079 - 627 14 63



JOSÉ PYTHOUD
Maîtrise fédérale

PEINTURE
PAPIER PEINT
DÉCORATION

Case Postale 39
1754 Avry / Rose

Tél. 079 634 41 75
Fax 026 477 31 68

A votre service depuis plus de 25 ans



Photovoltaïque

Olivier Joye

1482 Cugy

079 426 10 52

www.techniquedechauffe.ch

Atelier de Bijouterie artisanale

Caroline Jaccard Krejci

077 458 50 80

tulipes
en janvier

www.tulipesenjanvier.com info@tulipesenjanvier.com





Jusqu'à
50%
sur le train, l'hôtel
et la découverte
de marques

Découvrez le panorama des entreprises suisses
avec des avantages exclusifs.



Les sociétaires Raiffeisen bénéficient de réductions
attractives sur le voyage en train, la nuit d'hôtel et
la découverte des marques suisses.
raiffeisen.ch/marques-suisse

Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest

1752 Villars-sur-Glâne
fribourg-ouest@raiffeisen.ch
Téléphone 026 408 40 00
raiffeisen.ch/fribourg-ouest

RAIFFEISEN



Le point sur les dicastères

■ 1 – Administration, aménagement et projets

■ Médaillés Bene Merenti

Le dimanche 23 septembre 2018, avec une météo estivale, a eu lieu la remise des médailles Bene Merenti à deux Neyruziennes et deux Neyruziens. Une magnifique Grand-Messe chantée, célébrée par l'Abbé André Kulesza avec la présence des magnifiques voix du Chœur de la Chanson du Moulin.

C'est dans cette atmosphère de prière et de recueillement que furent décernées les médailles aux quatre récipiendaires, Mesdames Colette Schorderet et Renée Gendre, ainsi que Messieurs René Krattinger et Michel Rossier.



Photo © Dominique Raboud

Au terme de l'office religieux, dans une ambiance conviviale, un apéritif fut servi sous un magnifique soleil dans la cour de l'école. Cette splendide journée fut poursuivie par le partage d'un excellent repas à l'Aigle Noir.

Cette médaille récompense les personnes ayant rendu de longs et éminents services à l'Eglise universelle. Elle est une distinction honorifique et une marque de reconnaissance et d'encouragement. Cette décoration fut instituée par les Papes Pie VI Grégoire XVI.

Le mérite des médaillés est d'avoir fait preuve d'un engagement durable pour une passion et une longue fidélité à leur dévouement à l'Eglise, elle est le couronnement de 40 ans de chant sacré. C'est une belle leçon de vie à l'heure de l'instantané et de la versatilité.

■ Démission du secrétaire communal

Après neuf mois au sein de notre administration communale, le secrétaire communal Monsieur Pierre Escher a décidé de nous quitter. Le départ de Monsieur Escher démontre que les quinquas ont encore des perspectives sur le marché du travail. Evidemment, il est porteur de nombreux diplômes ainsi qu'au bénéfice d'une longue expérience professionnelle et il maîtrise plusieurs langues. Sa décision a été motivée par une offre de travail très intéressante qu'il n'a pas pu refuser selon ses propos. Cette décision est bien évidemment une source d'inquiétude au sein de l'équipe de l'administration. En effet, l'arrivée d'un nouveau responsable est source d'inconnues mais aussi de nouvelles opportunités. Ce sont ces dernières qui laissent entrevoir des perspectives enrichissantes tant pour la commune que pour ses serviteurs.

Une nouvelle phase de recrutement est en cours. Afin de se donner toutes les chances d'embaucher la personne qui saura apporter le meilleur pour la commune comme pour le personnel et le Conseil, nous nous sommes fait accompagner par un professionnel.

■ Situation des projets

■ Route du Nierlet

Les travaux d'aménagement de la route du Nierlet avec sa bande de mobilité douce sont terminés. Une petite fête à laquelle de nombreux bordiers ont participé a eu lieu le 10 novembre. Ce fut l'occasion pour le Conseiller



Héribert Dousse de remercier les riverains pour leur compréhension et leur patience durant les travaux ainsi que toutes les entreprises et leurs collaborateurs pour la qualité du travail fourni. Comptablement, le projet pourra être bouclé sur l'année 2018.

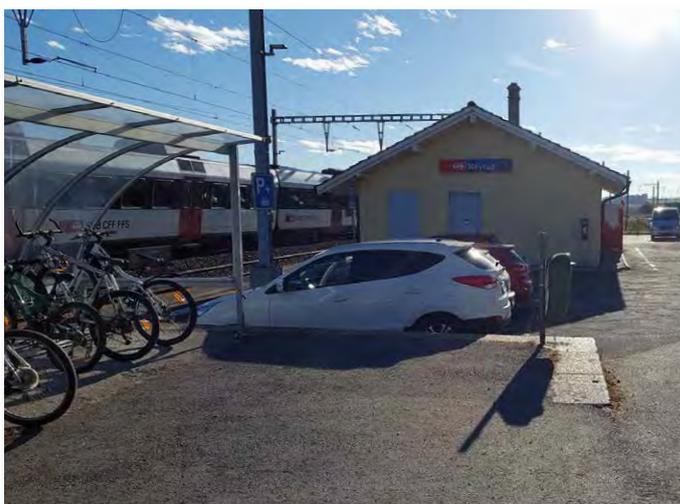
■ Route de la Charrière

Chacun peut se rendre compte que c'est un chantier complexe avec plusieurs couches de conduites de différentes couleurs, grandeurs destinées à divers fluides. De l'eau potable, des eaux usées, de l'électricité, les télécommunications et la chaleur à distance. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les bordiers ainsi que les usagers de la route doivent modifier les voies qu'ils empruntent. Fort heureusement, le calendrier est globalement respecté et les travaux dans la route termineront en janvier.



■ Place de la Gare

Dès la fin des travaux sur la route de la Charrière, la mise en chantier de la place de la Gare pourra débuter. Il est prévu que ceux-ci démarrent à fin janvier. Ils commenceront par le déplacement des places de parc situées à l'ouest du bâtiment de la gare. Elles seront relogées dans le parking collectif situé dans le souterrain derrière la



Migros. Elles seront soumises aux mêmes conditions qu'à l'extérieur.

Après le déplacement, ce sera le chantier pour la pose des conduites d'eau potable et d'eaux usées qui pourra débuter pour plusieurs mois. Une fois que les conduites seront posées, le chantier de l'aménagement de la place pourra débuter. En étant optimiste, nous pouvons espérer que nous aurons une nouvelle place à l'automne prochain.

■ Bâtiments résidentiels du Clédard

Les premiers résidents vont emménager courant janvier 2019 dans le bâtiment situé sur la Place de la Gare. Pour l'ensemble des bâtiments, les travaux seront terminés à fin 2019. La Migros qui a confirmé sa venue devrait ouvrir au printemps 2019, ainsi que la pharmacie. La poste prévoit d'ouvrir l'agence au 1^{er} juillet dans les locaux commerciaux sur la Place de la Gare.



■ Approvisionnement en eau potable du Clédard ainsi qu'en chaleur

La pose des conduites s'avère complexe sur le petit tronçon qui relie la place de l'église et les parkings souterrains du Clédard. Toutefois, le chauffage et l'eau potable seront disponibles pour Noël, donc à l'arrivée des nouveaux habitants.



commission va pouvoir boucler le dossier et le remettre au Conseil communal pour qu'il prenne position sur ses recommandations. Après adoption du dossier, le Conseil le fera parvenir aux services cantonaux. Durant plusieurs mois, le SeCA (service des constructions et de l'aménagement) et les services de l'Etat étudieront les documents afin de remettre un préavis à la DAEC (Direction de l'aménagement et des constructions), laquelle statuera sur la base des préavis de ses services.

Le processus va prendre environ 18 mois après quoi - si tout va bien - le plan et ses règlements seront approuvés. Cependant, le PAZ (Plan d'Affectation des Zones) et le RCU (Règlement Communal d'Urbanisme) sont déjà applicables selon le principe de l'effet anticipé des plans et comme le prévoit la loi.

La mise à l'enquête du dossier de révision générale a généré des oppositions, ce qui n'était pas inattendu. Tous les opposants ont été entendus après cette première étape. Le surdimensionnement de la zone d'activités fut l'objet d'oppositions et a déclenché une deuxième mise à l'enquête. Ce complément d'enquête a également généré quelques oppositions. Les opposants de cette deuxième enquête ont également été entendus. L'échange avec les opposants des deux mises à l'enquête a permis à ces derniers d'exprimer leurs raisons et préoccupations ainsi qu'aux représentants de la commune de présenter leurs réflexions. Ces échanges ont été cordiaux et j'espère, profitables aux parties.

Je profite de remercier les membres de la commission PAL pour leur engagement et j'exprime une reconnaissance toute particulière envers celles et ceux qui sont engagés dans la commission depuis 2006.

Martial Wicht

■ Collecteur d'eaux usées Giratoire carré – giratoire de Champ Didon

Le projet dont le crédit a été voté il y a une année pourra débuter au printemps. Des études complémentaires ont été nécessaires, ce qui a retardé sa mise en chantier. Toutefois, n'interagissant pas avec d'autres chantiers ou avec la circulation routière, son lancement est davantage dépendant des ressources qui peuvent lui être allouées et de l'entreprise mandataire que d'un calendrier contraignant.

■ Aménagement

Le long parcours de la révision du plan d'aménagement local (PAL) arrive à son terme. Débuter à la fin de la décennie précédente le processus a été mené par commission PAL. Après avoir siégé 48 fois en plénière, la





■ 2 – Enseignement obligatoire

■ Activités et fournitures scolaires : incidences sur le budget 2019

Le 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral (TF) rendait un arrêt qui a fait grand bruit dans lequel il précisait l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Selon les juges fédéraux, celle-ci englobe les frais de matériel scolaire ainsi que les frais pour les activités culturelles et sportives obligatoires organisées dans le cadre scolaire, à l'exception des frais de repas.

Pour la commune de Neyruz, les conséquences de cet arrêt du TF sur le budget de l'exercice 2019 se traduisent par des charges supplémentaires : gratuité des activités telles que spectacles, sorties à ski, promenades scolaires, camp vert (facturation aux parents réduite à 50 francs, pour les frais de repas), camp de ski (70 francs). La commune a également dû prendre à sa charge le financement du matériel scolaire : crayons, feutres, règles, ciseaux, gommes...

■ Des camps largement subventionnés

Alors oui, l'enveloppe communale réservée à l'enseignement obligatoire augmente quelque peu. Il convient toutefois de souligner que camps verts comme camps de ski sont largement subventionnés par les activités organisées par le Conseil des parents, auquel j'adresse mes plus vifs remerciements pour son inlassable engagement. Mes remerciements vont également à la population : votre soutien ou votre présence à l'occasion du loto des enfants, de la vente des sapins ou encore du carnaval servent à financer une part importante des frais engendrés par l'organisation des camps chers à nos enfants.

La saga scolaire déclenchée par cet arrêt du TF n'est toutefois pas encore terminée. En effet, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a récemment mis en consultation un avant-projet de loi modifiant la Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) afin de déterminer la participation de l'Etat et celle des communes concernant le financement des frais scolaires qui ne peuvent désormais plus être mis à charge des parents. Il faudra donc encore patienter quelques mois pour connaître plus précisément les incidences financières sur le ménage communal neyruzien.

Dans l'intervalle, le Conseil communal a décidé d'appliquer *stricto sensu*, et conformément au vœu du Conseil d'Etat, la décision du TF, prise dans un souci d'égalité de traitement. Espérons toutefois que la nouvelle donne ne sera pas synonyme de nivellement par le bas et d'abandon de certaines activités scolaires. En effet, toutes les activités culturelles et sportives ainsi que leurs « à-côtés » jouent un rôle social et d'éveil de première importance pour les enfants.

■ La piscine jusqu'en 8H

Bonne nouvelle au chapitre des cours de natation : la piscine de Courtepin offrant de nouvelles disponibilités, le Conseil communal a décidé de louer l'infrastructure une heure supplémentaire par semaine. Corollaire, les élèves de l'école Terre-Lune suivent désormais des cours de natation de la 2H à la 8H, soit durant la quasi-totalité de leur cursus primaire.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes et mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Katiuscia Sansonnens-Cherubini

■ Votre bibliothèque Terre-Lune se renouvelle

Grâce au soutien du Conseil communal qui mise sur le développement de l'institution, notre bibliothèque Terre-Lune attire de plus en plus de lectrices et de lecteurs. Nous promovons aussi la lecture par des animations, à l'exemple de nos deux premières activités de la rentrée qui se sont déroulées en soirée :

- « Fais-moi peur... à la bibliothèque », le 31 octobre, projection d'un film à glacer le sang des courageux élèves de 7H et 8H, qui s'en sont tous sortis sains et saufs ;
- « La nuit du conte », le 9 novembre, soirée magique et douce pour les élèves de 1H et 2H sur le thème « Multicolore », avec une soupe surprise à partager en famille.

Les 12 et 15 décembre, nous changerons de décor pour passer à l'atelier de Noël où les lutins de 3H et 4H confectionneront des décorations et se régaleront d'un goûter festif.



Un nouvel espace dédié aux tout-petits, avec du mobilier adapté, prend gentiment forme, prélude à l'activité de janvier destinée aux enfants non scolarisés : « Né-e pour lire ».

L'autre nouveauté de la rentrée, c'est un rayon DVD : en plus du nombre habituel d'ouvrages, les enfants peuvent emprunter un DVD. Par ailleurs, il est désormais possible de prolonger un prêt sans présenter l'ouvrage à la bibliothèque.

Au chapitre de la fréquentation de la bibliothèque, nous avons constaté une augmentation du nombre d'usagers, tant adultes qu'anciens élèves de l'école primaire, lesquels profitent de l'ouverture du samedi matin.

Réjouissante, cette évolution nous amène à renouveler et à augmenter notre offre, dans l'espoir de satisfaire chacune et chacun.

Pour vous informer sur nos activités, nous vous invitons à suivre notre page Facebook « Bibliothèque Terre-Lune ».

Francisca Barros Berlandis
Responsable de la bibliothèque

La bibliothèque en chiffres

5'995 ouvrages à disposition (2017 : 5'191)
8'771 emprunts en 2018 (2017 : 7'444)

Infos pratiques :

La bibliothèque se trouve au dernier étage du bâtiment scolaire. L'inscription et le prêt de livres sont gratuits.

Horaires d'ouverture :

Mardi et jeudi de 15h15 à 16h00
Mercredi de 13h30 à 15h30
Samedi de 9h00 à 11h00, également durant les vacances scolaires.
Fermeture annuelle durant les vacances d'été.

■ 3 – Culture

■ Commission d'Animation Villageoise (CAV)

Comme un petit club de dames pour l'instant, notre commission désire s'agrandir et est ouverte à de nouvelles arrivées, hommes et femmes. Notre but est simple, il s'agit de faire se rencontrer les Neyruziennes et Neyruziens en passant ensemble de bons et agréables moments, et profiter par la même occasion de faire connaître notre beau village et ses ruelles.

Nous sommes donc des provocatrices de rencontres et de moments conviviaux ; des aventurières de l'évènement toujours à la recherche de la bonne idée de rencontre. Nous souhaitons que les habitants de notre commune, de tous âges, aient du plaisir à vivre ici, se reconnaissent lors de leurs promenades et envisagent de nouveaux moments de partage et de plaisir.

Notre première rencontre pour cette année, fut le 31 octobre 2018, avec la 1^{ère} Fête d'Automne. Elle a réuni une centaine de personnes, enfants, parents, grands-parents qui ont répondu présents à notre annonce. Nous avons eu un immense plaisir à vous voir creuser les lanternes dans les raves, trouer, nouer, créer pour le



plus grand plaisir des tous petits. Ensemble, nous sommes ensuite partis dans la nuit noire, munis de nos lanternes pour seules lumières, en direction du terrain de foot et y avons dégusté une soupe de courges bien chaude à la note orangée, un thé de sorcières spécialement concocté pour cette occasion par Marylaure et du pain de notre four à pain communal dont la recette a été élaborée pour cette rencontre.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier de leur présence tous les participants. Merci d'être venus si nombreux, d'être venus grimés ou déguisés, le plaisir en a été encore plus grand pour tous.

D'autres évènements sont prévus et seront organisés par notre commission durant l'année à venir. Nous vous ferons parvenir les informations en temps et en heures.

Nous remercions aussi la commune de nous encourager et de nous soutenir dans cette aventure.

Votre équipe de la CAV, **Marie-Françoise Boschung, Karen Price, Marylaure Julmy Bard et Marilyn Mermod.**

■ Participer au maintien de la biodiversité - Optez pour une haie vive.

Avec l'arrivée de l'automne, beaucoup d'entre nous pensent que les travaux extérieurs prennent fin. Mais à partir de novembre, commence la période de plantation des arbres et arbustes. C'est à cette période que nous pouvons planter des haies autour de nos villas. Durant les dernières décennies, nous avons vu apparaître de longues bandes uniformes de thuyas et autre laurier. Mais savez-vous que les haies vives et les haies champêtres ne sont pas réservées exclusivement aux champs et autre espace rural ? Ces haies peuvent avantageusement agrémenter l'extérieur de nos villas et de nos immeubles, tout en apportant leur contribution à la promotion de la biodiversité.

Contrairement aux haies de thuyas classiques, ce type de haies respectueuses de l'environnement est composé à partir de plusieurs espèces indigènes et offre un aspect esthétique bien plus varié. Au cours de l'année, les arbustes produisent des fleurs puis des fruits et en automne les feuilles changent de couleur et offrent ainsi un spectacle renouvelé à chaque saison. L'utilisation d'espèces indigènes garantit l'épanouissement des plantes car celles-ci sont adaptées au climat et à la

nature de nos sols. Mais ces avantages ne s'arrêtent pas là ! Les haies vives sont aussi un espace vital pour bon nombre d'espèces animales indigènes qui y trouvent refuge, nourriture et lieu de nidification. Plus les espèces d'arbres et d'arbustes seront variées, plus la diversité des espèces animales qui habiteront votre haie sera grande, favorisant ainsi à la fois la biodiversité végétale et animale. Il est conseillé de planter



au moins 5 espèces indigènes différentes dont 1/3 de buisson épineux en gardant une proportion d'arbuste plus grande que la proportion d'arbre. Attention : certaines essences figurent sur la liste noire des espèces envahissantes (www.infoflora.ch). Vous pouvez trouver la liste des essences indigènes ainsi que des informations les concernant directement sur le site du canton à l'adresse suivante : https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/snp/_www/files/pdf86/liste-des-especes-indigenes-de-haies_2016.pdf

Si pour le jardinier, ce type de haie n'est pas exempt d'entretien, celui-ci est bien moins important que pour une haie classique avec ses tailles au cordeau ! Une taille annuelle voire chaque deux ans est suffisante pour laisser aux arbustes le temps de prendre leur forme naturelle. Il faut noter ici que l'entretien sera différencié en fonction de la croissance rapide ou lente des essences composant votre haie.

Comme bien souvent sur le thème de l'écologie, ce sont les actions de chacun qui vont changer et influencer notre environnement, même dans le domaine de la biodiversité qui paraît plus éloigné de notre quotidien. Alors pensez-y et faites de votre jardin un petit coin de biodiversité.

Marie Claire Pasquier



■ 4 – Ordre public et sécurité à la population

■ Entretien des cours d'eau, plus particulièrement des berges de la Bagne

Selon la loi sur les eaux (LCEaux) du 18.12.2009 et son règlement (RCEaux) du 21.06.2011, l'entretien des berges des cours d'eau est à la charge des communes, peu importe qu'elles soient ou non propriétaires des terrains bordant ces berges.

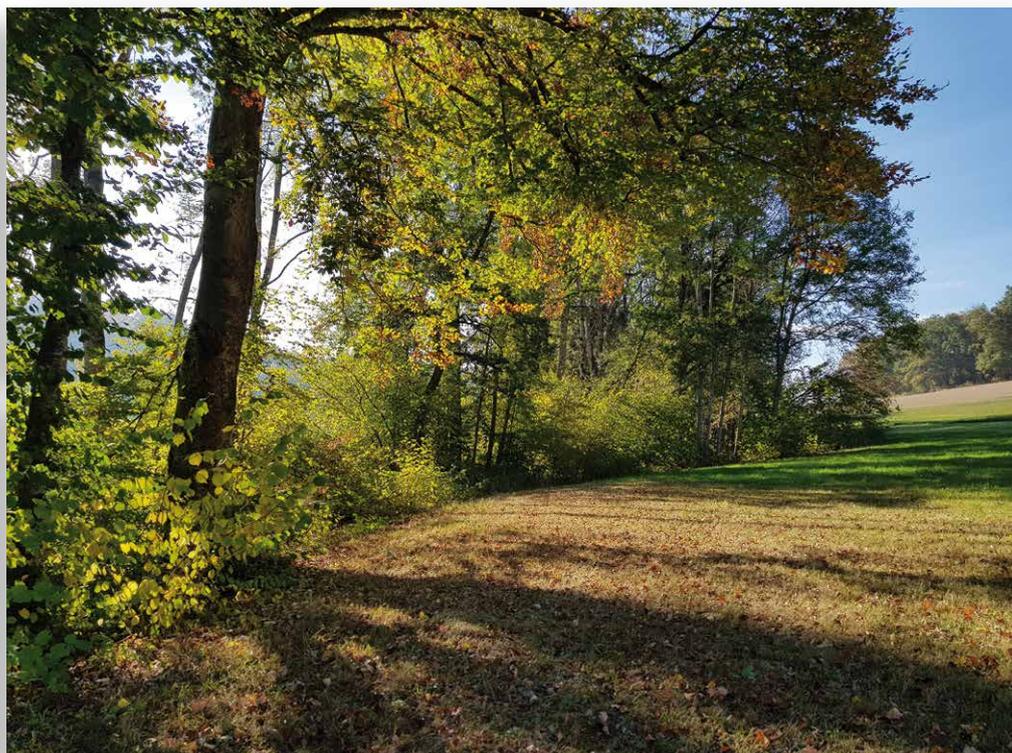
Parlons des berges de la Bagne. A la suite de forts vents, à trois reprises sur une période d'une année, nous avons déploré la chute d'arbres. Nous avons dû agir rapidement pour remettre les terrains environnants en état afin de permettre la poursuite de leur exploitation. Lors de ces différentes interventions, nous avons constaté qu'une éclaircie du cordon boisé favorisant le rajeunissement du boisement et que l'abattage de vieux arbres qui déstabilisaient les berges étaient nécessaires et devaient être entrepris sans délai à plusieurs endroits. Après discussions, nous avons décidé d'effectuer de tels travaux sur l'ensemble des rives de ce ruisseau se trouvant sur notre territoire. La coupe a débuté cet automne à la frontière de la commune de Matran et s'est étendue jusqu'à la

grange située en contrebas de la Carrida (cf. photos des berges). Elle se poursuivra l'année prochaine.

Par soucis d'écologie et de préservation de l'entretien qui vient d'être effectué, nous vous rappelons que disposer les clôtures des enclos pour les animaux de rente à au moins 1 mètre de distance du sommet de la berge, comme le demande par ailleurs la loi sur la pêche, permet l'accès au cours d'eau et évite de déstabiliser les berges en favorisant un reboisement naturel de celles-ci. A contrario, laisser divaguer librement les animaux de rente dans les cours d'eau cause de gros dégâts aux berges car, lors de chaque passage, les animaux piétinent et détruisent l'ensemble de la végétation qui la stabiliserait (cf. photos). Un passage dans un ruisseau est cependant possible pour autant qu'il soit aménagé correctement. Merci aux exploitants agricoles d'appliquer cette loi. Sinon, tous les contrevenants s'exposent à faire l'objet d'une dénonciation qui pourrait déboucher sur une amende.

En guise de conclusion, nous vous invitons à profiter de cette belle nature tout en la respectant.

Catherine Guillaume Girard





■ 5 – Affaires sociales

■ Les mercredis après-midi de la commission d'entraide

Si vous avez envie de passer un moment de convivialité, de venir partager avec d'autres votre passion, vos voyages, d'échanger autour d'un sujet de société, d'un thème choisi ou d'un livre que vous avez aimé, de venir jouer aux cartes ou de participer à des activités à thème, tout cela sera possible à partir de janvier 2019, un mercredi après-midi par mois. Jeunes, moins jeunes, seniors, vous êtes les bienvenus, pas besoin de s'inscrire. Cela se passera dans les locaux de l'accueil extra-scolaire.

La commission d'entraide met sur pied ces après-midis afin de favoriser et faciliter les échanges intergénérationnels entre les citoyens de Neyruz, dans un lieu convivial et ouvert, avec la collaboration de la ludothèque de Neyruz.

Un grand merci à l'accueil extra-scolaire pour la mise à disposition des locaux et à la ludothèque de Neyruz pour leur aimable collaboration.

C'est quand ?

23 janvier 2019 - 20 février 2019 - 27 mars 2019 -
22 mai 2019 - 26 juin 2019

à quelle heure ? de 13h30 à 17h

C'est où ? dans les locaux de l'accueil extra-scolaire
Impasse du Chêne 8, 1740 Neyruz

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !

■ Centre de coordination, communiqué de presse

Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches !

Depuis sa création, le Réseau Santé de la Sarine (RSS) avait l'intention de créer un guichet unique pour faciliter la vie de toutes les personnes qui ont recours à ses services. C'est aujourd'hui chose faite: le centre de coordination est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a été mis en service le 1er octobre 2018 pour le district de la Sarine, en application de la loi Senior+. Il a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes

âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires).

Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Le personnel de ce guichet unique oriente tous les concernés vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

Le Centre de coordination réunit:

- 12 établissements médico-sociaux (EMS) du district de la Sarine ;
- 6 antennes du Service d'aide et de soins à domicile ;
- la commission des indemnités forfaitaires ;

Concrètement, les missions du Centre de coordination s'articulent autour de 3 axes:

- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires ;
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district ;
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires.

RSS - Centre de coordination Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2 - 1700 Fribourg
026 425 55 25 - www.santesarine.ch/cdc

Liste des EMS du district de la Sarine :

- Home médicalisé du Gibloux, Farvagny
- Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne
- La Providence, Fribourg
- Le Manoir, Givisiez
- Les Bonnesfontains, Fribourg
- Les Peupliers, Le Mouret
- Résidence des Chênes, Fribourg
- Résidence Les Epinettes, Marly
- Résidence Les Martinets, Villars-sur-Glâne
- Résidence Saint-Martin, Cottens
- Rose d'automne, Villars-sur-Glâne
- Villa Beausite, Fribourg



- > 12 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS)
DU DISTRICT DE LA SARINE
- > 6 ANTENNES DU SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
- > COMMISSION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

**Un seul numéro :
026 425 55 25**

BIENVENUE AU CENTRE DE COORDINATION DU RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

www.santesarine.ch/cdc




RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE



CENTRE DE
COORDINATION

NOUVEAU

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires).

Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district.

Le personnel de ce guichet unique oriente les personnes concernées vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

RSS - Centre de coordination

Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
T : 026 425 55 25
www.santesarine.ch/cdc



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE



CENTRE DE
COORDINATION



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE



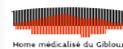
HOME
MÉDICALISÉ

LE MANOIR
Résidence pour personnes âgées

La Providence



RÉSIDENCE
ST MARTIN
Hors résidence pour personnes âgées



Home médicalisé du Cibou

HOME MÉDICALISÉ LA
RÉSIDENCE DES ÉPIFANES

Rose d'Automne

Villa Bonaparte
Espace de vie



EMS personnes âgées
Résidence des Oliviers

Les Bonnesfontaines
Résidence bourgeoise

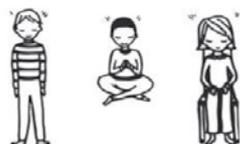
Les Peupliers
Unité

Résidence
Les Martinets

MEDITATIONS pour ADULTES et ENFANTS

Salle de la Cure, Neyruz

Une pause, un moment rien que pour vous !



Tél. : 079 220 14 84 - Site : www.veroniquestucky.ch



■ 6 – Edilite, sécurité et protection de la population

Une année s'achève, riche en activités pour notre dicastère de l'édilité. Le dernier projet d'envergure a été l'aménagement de la route de Nierlet par la création d'un trottoir, le remplacement du revêtement et l'installation d'un éclairage. Ce chantier, qui a débuté au printemps, s'achève actuellement avec l'installation des luminaires. Cette route a ainsi fait l'objet d'une remise à niveau sur une distance d'environ 800 mètres pour permettre une cohabitation plus harmonieuse et plus sécurisée entre les automobilistes, les piétons et la mobilité douce, dans le respect de chacun.

Un tel chantier ne peut se faire sans une collaboration participative de tous les riverains. La synergie ainsi créée par la collaboration de l'entreprise de construction, des ingénieurs et des riverains a permis de réaliser ces travaux de manière coordonnée et efficace. Nous souhaitons remercier l'ensemble des propriétaires pour leur excellente et constructive coopération. Nos remerciements vont également à tous les acteurs de la construction qui ont fait preuve de professionnalisme en intégrant les intérêts de chacun.

Ce projet n'aurait toutefois pu être concrétisé sans l'accord de l'assemblée communale qui a pris la mesure de l'importance de ce projet pour garantir la pérennité de notre réseau routier communal, en acceptant le crédit d'investissement nécessaire à sa réalisation.

L'année 2018 touche à sa fin et toute l'équipe de l'édilité, de la conciergerie et de la déchetterie remercie toute la population pour sa compréhension, sa gentillesse et la confiance témoignée.

Belle fin d'année à toutes et tous. Vivez de merveilleuses fêtes, riches de joies et de partage et je vous souhaite tous mes vœux pour 2019.

Héribert Dousse



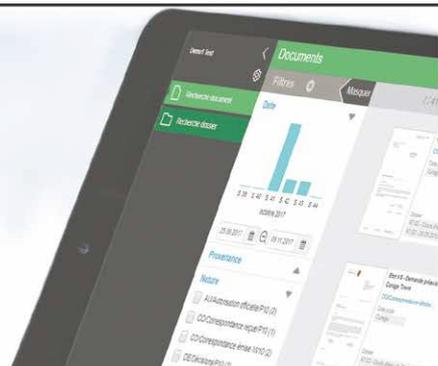
- ✓ Développement immobilier
- ✓ Transactions
- ✓ Courtage
- ✓ Gérance à la carte
- ✓ Expertise
- ✓ Fiduciaire, fiscalité

Toffel

IMMOBILIER

L'IMMOBILIER DE PROXIMITÉ !

Toffel Immobilier SA
 Route de Chandolan 6, 1752 Villars-sur-Glâne
 026 400 05 97 / info@toffel-immobilier.ch / www.toffel-immobilier.ch



DÉMATÉRIALISEZ VOS DOCUMENTS

ECM4, une solution simple, mobile et intégrée

www.groupe-t2i.com
 info@groupe-t2i.com

Av. des Baumettes 9 - 1020 Renens
 Rue du Technopôle 1 - 3960 Sierre
 058 666 20 20



Vitrierie - Glaserei
 RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
 Fax 026 424 88 66
 Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
 1753 Matran
 wernerwyss@gmail.com

CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES NYMPHÉA

Theres Dobos



Massage thérapeutique
 Réflexologie plantaire
 Réflexochromie
 Drainage lymphatique
 Massage assis AMMA
 Ortho-Bionomy ®
 Fleurs de Bach
 Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie
 Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz
 Tél. 026 477 25 05

Auberge 4 Vents

Sylvie & Serkan Varli
 Rte de Grandfey 124
 1763 Granges-Paccot

www.auberge4vents.ch
 info@auberge4vents.ch
 026 321 56 00

POMPE A CHALEUR
SOLAIRE
MAZOUT-GAZ
DOUCESSEUR
DETARTRAGE
AGREE SSIGE GAZ

F. BOVEY SA
CHAUFFAGE-SANITAIRE

Bureau: Les Thurlings 51, 1772 Grolley
Atelier: Rte d'Onnens 46, 1740 Neyruz

Tél/Fax : 026/401 25 00
Mobile : 079/276 57 80
bovey.chauffage@bluewin.ch
www.bovey-sanitaire-chauffage.ch

BF

Restaurant de l'Aigle-Noir

Tél. 026 477 13 98
www.aiglenoirneyruz.ch

Espace Feeling

Coiffure-bio et massage
Marie-Claude Schneuwly
www.espacefeeling.ch

Rte des Simon 6
1740 Neyruz
Sur rendez-vous
026/477.33.80

CHC Sarl
ÉLECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavillaz Christian
Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58
F: +41 26 534 09 85
Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch
www.chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

VECTOR
communication

www.vector.ch

créateur de solutions
internet • multimédias • marketing mobile

POMPES FUNÈBRES MURITH
1916

Pérolles 27
Fribourg
www.pompesfunebresmurith.ch

En toute confiance

026 322 41 43

Prévoyance obsèques
Chapelle funéraire de Chantemerle

ART-TISONS
TAILLEURS DE PIERRE

GAMME MONDO 3

**RABAIS DE 500.-*
DÈS 2'000.- TTC***

www.art-tisons.ch
info@art-tisons.ch

Z.I. in Riaux 29
1728 Rossens
026 411 92 22

CHEMINÉE SUR MESURE
FOYER M-DESIGN
OFFRE SUR DEMANDE

MONDO 3M 3'180.- TTC*
Modèle neuf | *Montage non-compris, offre soumise à conditions

La **vie Associative** de notre commune



Carnaval 1^{er} mars 2019 dès 17 heures **« Neyruz... c'est quoi ce cirque ? »**

Suite au succès rencontré en 2015 et 2017, le Carnaval est de retour.

Si vous souhaitez contribuer au succès de cette fête, n'hésitez pas à proposer votre aide pour les différentes tâches (construction du rababou, aide au grimage, aide à la gestion du cortège, montage et mise en place, aide au service de bar et restauration, nettoyages après la fête). Inscriptions par courriel à conseildesparents@neyruz.ch.

Le comité d'organisation du carnaval

Une belle page se tourne.... et il ne nous reste plus qu'à vous adresser un immense MERCI pour avoir répondu présents très nombreux aux diverses manifestations organisées à l'occasion de nos 30 ans !



Fête nationale - 31.07.2018



Tournoi villageois - 1.09.2018



Spectacle des Frères Taloché - 31.08.2018



Visionnez toutes les photos sur www.larincette.ch



SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018
Restaurant de l'Aigle-Noir Neyruz

Inscriptions dès 18h30

Début du match 19h30

20.-- PAR PERSONNE COLLATION INCLUSE



Société organisatrice
Club de pétanque *La Rincette*

avec la collaboration du





40 ans

2019 sera une grande année pour le Mouvement d'enfants Les Ecureuils, qui fêtera ses 40 ans d'existence. En effet, c'est un samedi matin de 1979, que sous l'impulsion de la commission scolaire, un enseignant nouvellement engagé, organisait la première réunion pour les petits Neyruziens...

Afin de marquer ce jubilé, les responsables, les moniteurs, le comité de parents et quelques anciens ont prévu différentes manifestations qui auront lieu dans le courant de l'année 2019 jusqu'au printemps 2020.

Les festivités débiteront lors des représentations du :

**SPECTACLE DES ECUREUILS
LES 17-18 ET 20 AVRIL 2019**

avec le bar des 40 ans, le stand des fans...

et la parution d'une édition très spéciale du journal

« LE PETIT NEYRUZIEN »

Puis, afin de partager cet anniversaire avec les habitants du village de Neyruz, un week-end de fête sera organisé :

**LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2019
40 ANS DU MOUVEMENT LES ECUREUILS**

Avec kermesse – animation – rétrospective

Suivi d'une incroyable **SOIRÉE DES ANNÉES 80**

Et le dimanche une **COURSE DE BROUETTES**

Les festivités se poursuivront en novembre 2019 avec un **SOUPER DES ANCIENS** et elles se termineront avec un :

**SOUPER DES FAMILLES
MARS-AVRIL 2020**

Suivi d'une **SOIRÉE DES ANNÉES 2020**

Au plaisir de vous retrouver à l'occasion de nos diverses manifestations et d'ici-là, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2019 !

Le Comité des Ecureuils



L'ADMINISTRATION
COMMUNALE ET LE
CONSEIL COMMUNAL
VOUS SOUHAITENT
D'AGRÉABLES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE

CARROSSERIE - PEINTURE METTRAUX SA

1740 Neyruz 026 477 30 00
www.carrosseriemettraux.ch



TOSHIBA
Leading Innovation >>>



Lenovo



fricopy.ch

fricode.ch

frishop.ch



PIERRE-ANDRÉ ET ALAIN DOUSSE

ONT LE PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR AFIN DE
PARTAGER DES MOMENTS CONVIVIAUX ENTRE
FAMILLE ET AMIS

- Hôtel - Restaurant 7/7
- 14 chambres rénovées avec douche / WC / TV / WIFI gratuit
- Fondue chinoise à discrétion avec viande et frites fraîches.
Adulte 27.- / enfant 14.- et carte de saison



Rte de Fribourg 17
026 477 10 05
lachaumiereneyruz@bluewin.ch
lachaumiereneyruz.ch



LA BCF S'ENGAGE DEPUIS 125 ANS

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

www.bcf.ch

TOYOTA
C-HR
Hybrid

Variante Style FWD, 1,8 HSD, 90 kW, Ø cons. 3,9 l/100 km, CO2 87 g/km, rend.énerg. A. Emissions de CO2 liées à la fourniture de carburant et/ou d'électricité: 21 g/km. Ø des émissions de CO2 de tous les modèles de véhicules immatriculés en Suisse: 133 g/km.

**GARAGE
NEYRUZ LIMAT**



TOYOTA

ALWAYS A
BETTER WAY

www.garage-limat.ch

info@garage-limat.ch

026 477 90 90